Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 Dhoulkaâda 1443
24 Juin 2022

N° 74

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1390**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1393**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1397**
Homologation de résolutions **1399**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1399**
Avis aux créanciers..... **1404**
Convocations
Sociétés anonymes **1405**
Autres sociétés **1410**
Divers
Avis au public..... **1411**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt des états financiers / renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

Société Tunisienne des Eaux Minérales

STEM

Société anonyme

Au capital de 1.150.000 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RNE : 0045919K

Matricule Fiscal : 045919K/A/M

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 mai 2022 et enregistré à la recette des finances Charguia en date du 20 mai 2022, sous le numéro 22704001, quittance n°MO73043, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 02/06/2022 sous le numéro 202240887 les actionnaires de la Société Tunisienne des Eaux Minérales "STEM" ont décidé :

1/ Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

2/ Approbation des rapports généraux des commissaires aux comptes afférent aux états financiers de l'exercice2021 et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales en date du 31 décembre 2021,

3/ Approbation, des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

4/ Affectation des résultats,

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024 :

- Monsieur Mahmoud Jaballah
- La SOSTEM
- L'OFFICE DE THERMALISME
- Monsieur Romdhane Rahli

6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Houcine Gamra pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00696SANB2

Renouvellement du mandat du PDG

Société Tunisienne des Eaux Minérales

STEM

Société Anonyme

Au capital de 1.150.000 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RP-B.P. 1340, RNE : 0045919K

Matricule Fiscal : 045919K/A/M

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration en date du 17 mai 2022 enregistré à la recette des finances Charguia en date du 8 juin 2022, sous le numéro 22804604, quittance n°MO79372, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 15/6/2022 sous le numéro 202245234 les membres du conseil d'administration de la Société Tunisienne des Eaux Minérales STEM ont décidé le renouvellement du mandat du président directeur général Monsieur Mahmoud Jaballah pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00697SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

L'IMMOBILIERE IRADA S.A

Dénomination : L'IMMOBILIERE IRADA S.A

Forme : Société Anonyme

Capital social : 21 000 000 DT en cours d'augmentation à 40 000 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Objet social : La promotion immobilière

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Juin 2022 a été déposée au Registre National des Entreprises -RNE le même jour sous le numéro AC01732022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'assemblée générale extraordinaire du 17 Juin 2022 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 19 000 000 Dinars pour le porter de 21 000 000 Dinars à 40 000 000 Dinars, Cette augmentation de capital est à réaliser par :

- Conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles à hauteur de 6 500 000 DT dinars et émission de 650 000 actions nouvelles nominatives de 10 dinars chacune à libérer totalement lors de la souscription.

- Apport en numéraire à hauteur de 12 500 000 Dinars et émission de 1 250 000 actions nouvelles nominatives de 10 dinars chacune à réserver à des nouveaux souscripteurs

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à un mois à compter de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans des comptes courants associés ouverts sur les livres de la société L'IMMOBILIERE IRADA S.A et ont fait l'objet d'un certificat de libération

établi par le conseil d'administration en date du 13 juin 2022 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce, conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

Les fonds provenant de la souscription seront versés dans le compte indisponible ouvert au nom de la société sur les livres d'Arab Tunian Bank - ATB, Agence Berges du Lac I, sous le numéro 01902047119201513978.

2022T00710SANB2

Notice d'augmentation du capital

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

MF : 0028603T/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 18/5/2022 enregistré à la recette des finances de Soliman le 10/6/2022 sous le numéro 22501137, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital par l'émission de 2500 actions nouvelles de 160 DT chacune, soit 400 000 DT en numéraire, la première libération est immédiate avec 200 000 DT et la deuxième sur appel du conseil d'administration.

Le capital passe donc de 800 000 DT à 1200 000 DT.

La libération des souscriptions sera effectuée auprès de STB banque de Hammam-Lif 26 Av. Habib Bourguiba, compte indisponible numéro 10105057109872978808.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et une déclaration de modification d'une société (projet d'augmentation du capital) ont été déposés au registre national des entreprises sous n°AC07722022.

2022R01615SANB2

Société Agil de Gestion et de Services S.A

Capital : 1.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid - Cité Olympique 1003 - El Khadhra Tunis

Registre de commerce : B0193682015

Matricule fiscal : 000MP1400127/Z

Identifiant unique : 1400127 Z

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration n°25 réuni le 3 mars 2022 enregistré à la recette des finances de la Charguia en date du 9 mai 2022 sous le numéro 22803603 quittance n°M068749, il a été décidé le renouvellement des fonctions de Madame Amel Mzali épouse Soussi en tant que Directeur Général de la Société en lui attribuant tous les pouvoirs qui lui sont conférés conformément au statut de la société et au code des sociétés commerciales en général.

Une copie du PV a été déposée au Registre National des entreprises le 7 juin 2022 sous le n° 202242314.

2022401541SANB2

Réalisation d'augmentation de capital social

GRANDS MOULINS DE GABES

Société anonyme

Au capital social de 5 537 180 TND

Siège social : Immeuble HERTZ, n°20 Zone Industrielle Charguia 2, 1037 Ariana - Tunisie

MF : 539639Z/P/M/000

CNSS : 141745-28

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2022 enregistré à la recette des finances rue de Paradis le 17 février 2022 sous le n°22501306, Quittance n°M21399, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant d'un million soixante dix mille (1 070 000) dinars pour le porter de cinq millions cinq cent trente-sept mille cent quatre-vingt (5537 180) dinars à six million six cent sept mille cent quatre-vingt (6 607 180) dinars, divisé en 660 718 actions nominatives de 10 dinars chacune toutes entièrement libérées.

Les actions nouvelles ont été émises, chacune, au prix de trente-sept dinars trois cent quatre vingt quinze millimes (37,395TND), composé de dix (10 TND) Dinars de nominal et d'une prime d'émission de vingt-sept dinars trois cent quatre-vingt-quinze millimes (27, 395 TND) libérées intégralement lors de la souscription.

Cette augmentation a fait l'objet d'une déclaration de souscription et de versement à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 26 mai 2022 enregistrée le même jour sous le n°22802398.

Un exemplaire du procès-verbal de l'AGE du 19 janvier 2022 de la déclaration de souscription et de versement du 26 mai 2022 et de la liste des souscripteurs et état de versement ont été déposés au Registre National des Entreprises le 27 mai 2022, et publiés au BORNE n°106.

L'augmentation du capital se trouve ainsi réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

Dépôt dossier RNE sous le numéro 202238816.

2022401631SANB2

Changement de siège social

Société Skanès Palace International (en liquidation)

S.A - Capital 6.195.000 dinars

Hôtel Skanès Palace International - Monastir

Identifiant unique : 0038242T

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/12/2021 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Monastir en date du 10/01/2022 sous le n°22800144, quittance n°M001824 - dont une copie a été déposée au registre national des entreprises à Tunis en date du 3/6/2022 sous le n°202241342 - les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) ont décidé le transfert du siège social de la Sté à la Société Tunisienne de Banque - La Direction Régionale de Monastir sise à l'avenue de l'indépendance 5000 Monastir.

2022401647SANB2

Notice d'augmentation du capital social

Société "SICAR UNIVERSAL" SA

Identifiant Unique : 1614429 X

1. Siège social : 19 rue d'Allemagne, Tunis

2. Forme de la société : anonyme

3. Capital social : 11.500.000,000 DT

4. Objet : activités financières «société d'investissement à capital risque»

5. Durée : 99 ans

6. Date et lieu de dépôt du PV d'augmentation : PV de l'AGE en date du 28/02/2022 enregistré à la REAS,

1er bureau Tunis le 17/6/2022, sous le n°22502824 quittance n°4723 déposé le 20/6/2022 au RNE de Tunis sous le n°AC 01752022

7. Montant du capital social à souscrire : 3.300.000 DT

8. Nombre des actions à souscrire : 33.000 actions.

9. Valeur nominal des actions à émettre : 100 DT

10. Montant à libérer immédiatement : 3.300.000 DT

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : aucun.

12. Apport en nature : néant.

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : Les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux, à condition qu'elles soient libérées.

14. Stipulations relatives à la répartition des résultats: selon décision de l'AGO et des statuts.

15. Nom et local de la banque : Banque Nationale Agricole, Agence Tunis A IBAN : TN59 03002028032104707006

16. Délai accordé à la souscription : 15 jours de la parution de la présente notice au JORT ou au journal du RNE sauf clôture par anticipation.

17. Modalité de convocation aux assemblées générales: conformément aux statuts et au Code des Sociétés Commerciales.

2022401655SANB2

Société «Charcolive International»

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : Zone industrielle Esouassi CP 5140 Gouvernorat Mahdia

Identifiant Unique : 1640167/S

Suivant PV de l'AGE en date du 19 mai 2022, enregistré à la recette des finances Souassi le 23/5/2022, sous le n°22500496, quittance n°029380, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 20/6/2022 sous le n°AC 16762022. Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 750.000 dinars

- Mise à jours des statuts.

2022401659SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société WEST MED SHIPPING TUNISIA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 1654864K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé en date du 02/10/2021 enregistré à la recette des finances de Radés le 17/11/2021 sous le n° 2173112, Quittance n° M055997, et déposé au registre national des entreprises en date du 24/11/2021 sous le n°2021111967. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1/ L'approbation des cessions des parts sociales.

2/ Accepter la démission de l'ancien gérant Mr Hassen Younsi et lui donne quitus pour les exercices 2019/2020.

3/ Nomination du nouveau Gérant Mr Nidhal Bessa c.i.n n°08737099 avec les pouvoirs les plus étendus comme le stipule l'article 13 des statuts.

4/ Mise à jours des statuts.

2022R01625SRLB2

Société AGRIFARM

Au capital de 20.000 dinars

Siège social : El Foukaiaa 4022 - Akouda

RNE : 1471051N

I- Il appert du PV des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18/5/2002, enregistré à Akouda le 13/6/2022 sous le n°22701287, quittance n°22375. Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du retard dans la tenue des assemblées générales ordinaires statuant sur les exercices 2016-2017 et 2018

- Approbation des comptes des exercices 2016-2017 et 2018

- Donner quitus au gérant

- Affectation des résultats des exercices 2016-2017 et 2018

- Renouvellement du mandat de Mr Sami Mhiri, gérant de la société pour une durée 03 ans au titre des exercices 2020-2021 et 2022.

II- Dépôt : Ledit PV a été déposé au RNE de Sousse le 17 juin 2022 sous le n°202245971.

2022S00750SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Up et Down Solution-SARL

Siège : Route Bizerte Km 8 El Mnihla Ariana

TVA : 1670213X-A-M-000

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 10/01/2022, enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen Ariana le 14/01/2022 quittance n°M005157 sous le n°22500280 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 31/01/2021 sous le n°20226535, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Mr El Kotti Yassine liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

Toute opposition éventuelle doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à partir de la publication au JORT au 2 Bis Rue d'Argentine Bureau n°5-1 Immeuble Argentina, le Belvédère 1002 Tunis.

2022401624SRLB2

YAZAKI AUTO MOTIVE PRODUCTS TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : GP 8 - Route de Tunis - Bouchkara - El Alia - BP 65 Laazib - 7026 Bizerte

I.U : 1226147C

Suivant un Mandat Spécial du 23/2/2022 enregistré à la Recette des finances El Alia le 6/6/2022 sous Qn°M020937 En°22800443

Le Gérant a décidé de déléguer le pouvoir de signature bancaire au profit de Mr. Safouane Hakiri, Mr. Nizar Zouari, Mme Aroua Smirani, Mr Anys Bayoudh et Mr. Issam El Khiyati avec pouvoir de signature conjointe.

Le Gérant a décidé de déléguer le pouvoir de signature administrative au profit de Mr. Safouane Hakiri, Mr Nizar Zouari, Mr Wassim Ezzehi et Mr. Ahmed Ben Hassine avec pouvoir de signature conjointe.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1226147C du 15/6/2022 sous dossier n°202245317.

2022401648SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société DE DEVELOPPEMENT OLEICOLE NADHOUR

SARL au capital 550 000 dinars

MF : 1056993/N

Siège social : N°38 Rue Ghandi 1001 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances El Menzah 9 le 24/02/2016 sous le n°16800694 quittance M012594. Dont un exemplaire du PV a été déposé au registre de commerce Tunisie, le 8/3/2016 il a été décidé :

Approbation d'une cession de parts : Mr Adel Ben Romdhane 5500 parts et Mr Mohsen Boujbel 5500 parts.

2022R01612SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 14/6/2022 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 16/6/2022 sous le n°22202222 et quittance n°50338, Madame Nawel El Beneri a vendu à Monsieur Helmi Ben Hadj Abdallah la Totalité du Fonds de Commerce constitue un «Café» situé à l'Avenue de l'Indépendance Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 21/6/2022.

2022T00709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 8/5/2015 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 13/05/2015 sous le n° 15202605 quittance n°M048507 Mr Abderraouf Dhibi a vendu à Mme Cherifa Bent Ali Abdennadher tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout genre de commerce sis au n°01 - 1er étage résidence «Mabrouka» lotissement Kobbi cité El Wahat - Ain Zaghouan Tunis.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 22/6/2022.

2022T00711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 04 et 07 avril 2022 et enregistré à la recette des finances Place de la République Radés en date du 18/5/2022 sous le n°22201387, quittance n°M040300, la société «Mategros» S.A.R.L (I.U nique : 1212623M) représentée par monsieur Saief Eddine Oueslati, titulaire de la C.I.N n°05465488, a vendu et cédé à la société «Delice Mami» S.A.R.L (I.Unique : 1748157G) représentée par madame Nabila Masmoudi, titulaire de la C.I.N n°0130963, la totalité du fonds de commerce du local destiné à tout type de commerce sis à 65 rue Imem Ahmed Ibn Hambal Radés, Ben Arous. Les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/6/2022.

2022R01437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 13-6-2022 enregistré à la recette des finances Hammamet le 13-6-2022 sous quittance n°M085362 Me Mohamed Ben Abdkader titulaire de la C.I.N 06388908 vend à Mr Adnen Ben Youssef Mezgheni l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à Takssim El Foll Barrakt Essahal 8056, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du local sus-citée. Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 16-6-2022

2022R01617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 9 juin 2022 enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo le 13 juin 2022 quittance n°M058014, Mme Zaineb Ben Omrane a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de rafraîchissement de toutes sortes "pâtisserie" sis à n°106 avenue 20 Mars Bardo, à monsieur Soufiene Ouni avec un prix de vingt cinq mille dinars.

Toutes les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de l'avocat maître Walid Zidi siégeant au 35 rue de la gare appartement 4 deuxième étage Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18 juin 2022.

2022R01618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/6/2022, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 15/6/2022 quittance n°M044895 n° d'enregistrement 22201274, les héritiers du défunt Ali Ayari à savoir Mme Khalouiya Ayari, Amal Ayari, Mohamed Ezz Ayari, Karim Ayari, Soumaya Ayari, Sameh Ayari, Nosra Ayari, Ines Ayari et Imen Ayari ont vendu et cédé la totalité du fonds de commerce sis au 29 rue Sidi Bou Hadide Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au

commerce et vente des vêtements de friperie à Mm Aicha Bent Omar Ben Mohamed Jomaa épouse Mostafa Kouki demeurante à cité Ezzouhour Tunis.

Toute opposition doit être signifiée au cabinet de Maître Houda Aouini sis rue Lac Léman, résidence les bosquets, 1053 les berges du lac, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens El Sahafa et La Presse 18/6/2022.

2022R01627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/6/2022, enregistré à la recette des finances Médenine le 6/6/2022 quittance n°M055971 n° d'enregistrement n°22201878 Mr Oussaama Ben Hamida El Jatlaoui demeurant à route de Gabès cité SNIT - Médenine a vendu et cédé la totalité de son fonds de commerce sis à route de Gabès km 1.5 - Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à tous commerces à Mr Nazih Sadalaah demeurant cité El Hameida - Médenine.

Toute opposition doit être signifiée à Mr Nazih Sadalaah à l'adresse du fonds de commerce susmentionné dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J O R T sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens (El Chourouk) et (Le Quotidien) du vendredi 10/6/2022.

2022R01628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/5/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte, le 16/5/2022, Numéro de quittance M041273, Numéro d'enregistrement 22202066, Madame : Yamna El Mallouli vend et cède à Madame Siwar Smiai qui accepte le fonds de commerce qui consiste en vente des produits divers, sis à l'Avenue Hasen Nouri houmet enessa Bizerte.

Les oppositions seront faites chez l'acheteur Madame Siwar Smiai dans sa demeure sise à 203 cité Hached Bizerte.

Cette annonce est apparue aux journaux Al Chourouk et Le Quotidien le 28/5/2022.

2022R01630FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à El Manar le 15/6/2022 quittance n°M051788 enregistrement n°22201579 Mahrez Alyahmadi a vendu à la société Agnels bleu, SARL en cour de constitution, représentée par son gérant Abdeljalil Tozzi et son cogérant Abdalilah Carafi, le Fonds de commerce à usage café buvette, domicilié au n°17 et 20 RDC complexe Alyssa El Manar 1 Manzah.

Les éventuels créanciers du cédant devront, sous peine de forclusion, faire opposition entre les mains de Maître Ben Amara Sonia, avocate à la cour de cassation, 258 Av Habib Bourguiba Le Karam, Tunis, dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidiens «el Chourouk» et «le Quotidien» du 19 juin 2022.

2022R01633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Tunis le 19/5/2022, sous le n° 22201489 Quittance n°M036597. Mme Ibtissem Ben Taher Ben Mohamed Baltaji ép Faycel Kharat a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant qu'Habillement et prêt à porter sis à rue Moasker n°3 Tunis à Mr Zouhair Ben Lamine Ben Ali Weslatti.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse n°63 rue 1051 nouvelle cité Nouvelle Médina Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 24/01/2019.

2022R01640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01/6/2022 et 9/6/2022, enregistré à la recette des finances Yassminette en date du 10/6/2022 sous le numéro 22201271 quittance n°M035213, Monsieur Ghassen Ben Taher Ben Ahmed Zaouali, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°07183383, inscrit au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1557542A, demeurant au n°263 Rue Manouba Nouvelle Médina 3 Ben Arous, a vendu à la Société AZIZA de commerce de détail S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce tout commerce exploité pour le commerce de détail et la vente des fruits secs, sis au «n°39 Avenue Fayçal Ben Abdel Aziz Nouvelle Médina Ben Arous», et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Ce même avis a été publié aux journaux quotidiens Al Chourouk et Le Quotidien en date du 16/6/2022.

2022R01641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 8/4/2022 et 9/6/2022, enregistré à la recette des finances Yassminette en date du 10/6/2022 sous le numéro 22201272 quittance n°M035231, Madame Meriem Bent Mohamed Hédi Ben Ali Meddeb, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°099903192, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1628480Y, demeurant au n°5 Rue pleine lune Cité El Ghazela Ariana Nord Ariana, a vendu à la Société AZIZA de commerce de détail S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben

Arous, la totalité du fonds de commerce tout commerce exploité pour la vente en détail des prêts à porter et la location des robes de mariage, sis au «N°32 Avenue Fayçal Ben Abdel Aziz Nouvelle Médina 2063 Ben Arous», et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Ce même avis a été publié aux journaux quotidiens Al Chourouk et Le Quotidien en date du 16/6/2022.

2022R01642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 10 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Djerba le 14/6/2022 (quittance n°M059747, enregistrement n°22202690), Mme Ines Ben Moussa, titulaire de la CIN n° 09600004 délivrée le 01/12/2014, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente des chaussures sis à 18 avenue Abd hmid Kadi Houmt Souk Djerba et ce à Mme Mouna el Jemal, titulaire de la CIN n°04693416 délivrée le 11/02/2011 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «el Chourouk» et «le Quotidien» daté du 17/6/2022.

2022R01646FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé (acte échange) en date du 8/6/2022, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse le 10/6/2022 (quittance n°30919 enregistrement n°22102088).

Mr Jacob Ben Zegine ben Houya Beres, Tunisien, titulaire de CIN n°05065475 (identifiant unique n° 0352206T), demeurant à Swani Djerba a cédé (en vertu d'un acte d'échange) à Mme Asma Bent Chedli Toumi, tunisienne, titulaire de CIN n°06803793 demeurant à la rue lisan-eddine al-khatib Sousse.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme vente des vêtements (prêt à porter) dans un local sis à l'intersection de rue Salah Belajouza et rue Taher Haded, Sousse 4000.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains du bénéficiaire Mme Asma Toumi à l'adresse de fonds de commerce objet de cession sis à l'intersection de rue Salah Bel Ajouza et rue Taher Haded, Sousse 4000.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 16/6/2022.

2022S00751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Kalaa Sghira le 3/6/2022 ; enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 6/6/2022 sous le n°22200549 reçu n°M020884, Mm Olfa Msadaa CIN 08031632 a vendu à Mm Hanen Dalale épouse Karim Rouatbi CIN : 05594810 la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Kalaa Sghira avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echourouk» parue en date du 8/6/2022, les oppositions doivent être faites dans la vingtaine des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de l'Avocat Maître Oueslati Nabil sis à l'Avenue 3 Août Trocadéro Sousse.

2022S00756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signée le 02/6/2022, enregistré à la Recette des Finances Thyna Sfax le 3/6/2022, sous le n°22200795, quittance n°M027704, Khaled Amri a vendu à Sofia Bouderbela la totalité du fonds de commerce sis à route de Gabès km 8.8 Sfax, boucherie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 11/6/2022.

2022X00794FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 15-6-2022 sous numéro 22201545 reçu n°M059659, Mme Hejer Jaziri, titulaire de la carte d'identité n°11022583 du 26-4-2022 a vendu à Mme Nesrine Taieb titulaire de la carte d'identité n°06245760 du 24-9-2011 le fonds de commerce exploité CCE PAPETERIE ET LIBRAIRIE.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

Cet avis a été publié à Dar Assabah le 17-6-2022.

2022X00796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route el Ain Sfax le 10/6/2022 sous le numéro 22202169 quittance n°M037488 Abdessalem Ben Mohamed Rekik a vendu à Kouni Ben Mohamed Ben Elkileni Mesbehi le fonds de commerce sis à route el Ain Km 7.5 Merkez Aloulou Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au bureau de Maître Lotfi Sghaier sis à 3; Rue Patrice Lumumba Immeuble Sfax City 2ème étage n°15.

Cette vente a été publiée au journal El chourouk le 15/6/2022.

2022X00798FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, avocat à la cour 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, a rédigé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce

conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 9/6/2022 et enregistré le 14/6/2022 sous le numéro 22201812 quittance n° M063437 par lequel les héritiers de Mohamed Ferieni qui sont : sa veuve Souad Chikhrouhou et ses enfants

Mourad Ferieni, CIN 01337078, Sonia Ferieni, CIN 01347647, Sourour Ferieni, CIN 05300709, Fatma Ferieni, CIN 05308545 et Sofien Ferieni CIN 05302860, vendent à Iheb Ben Fayçal Ben Mansour Elmadhyoub CIN 11164768. Un fonds de commerce pour l'activité de «Vendre du Tabac» exploité au local situé à la route de Tunis km 0.5 Rbadh Aweyed Sfax.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur Mourad Ferieni de l'avocat précité pendant les délais prévus par la loi à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Hentati Monéem à son adresse élue sise à 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax,

L'achat a été annoncé dans les journaux "Chourouk" et "Le Quotidien" publiés le 18/6/2022 sous le numéro IP422 / 857.

2022X00800FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, avocat à la cour 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax a rédigé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 5/4/2022 et enregistré le 7/4/2022 sous le numéro 22200605 quittance n° M026094 par lequel.

Elbahri Ben Ayed Ben Mahmoud Chrif CIN 04398006, Sis à Résidence «Ibdilliya Dwilex», BAHA Innasr 2 Ariana vend à Aymen Ben Najib Kallel CIN 11013260, un fonds de commerce pour l'activité de «Laboratoire D'analyse Médical» exploité au local situé à centre urbain immeuble PALACE appartement n°A-1-8 Tunis.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'avocat précité pendant les délais prévus par la loi à son adresse sise à 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Chourouk" et "Le Quotidien" publiés le 18/6/2022 sous le numéro IP422 / 856.

2022X00801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Kabaria le 15 septembre 2008 quittance n° M018464 enregistrement n°18201390.

Mr. Mondher Baweb titulaire de la CIN 00474957 a vendu un fonds de commerce consistant en un café catégorie 1 sis à la rue 10378 n°10 El Ouardia à Mr. Imed Bouthouri titulaire de la CIN 04742453.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 22 juin 2022.

2022401633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ghomrassen le 3 juin 2022 sous le n°2220203 quittance M009104, Said Ben Belgacem Khorchani a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Ghomrassen à Hossem Ben Mohamed Lazhar. Les oppositions se font à l'adresse de l'acheteur à Ksar Hadadda Ghomrassen dans les délais légaux, sachant que cette annonce est parue au journal Achourouk le 16 Juin 2022 page 14.

2022401635FCCC2

Contrat de cession du fonds de commerce

Suivant le contrat de cession du fonds de commerce en date du 15/6/2022 enregistré à la recette des finances Kasserine sous le numéro M056535 en date du 16/6/2022 Société El Messa (SARL de matricule fiscal 1537360K) représentée par son Gérant Mr Mounir Thlithi titulaire de la CIN n°02798308 délivrée à Tunis le 17/10/2002 a cédé le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage vente des produits alimentaires Rue 18 janvier Kasserine à Société El Amen d'alimentation générale (SARL de matricule fiscal 1557054N) représentée par sa Gérante madame Hanen Jaballi titulaire de la CIN n°08236055 délivrée le 27/10/2007 avec le montant de quatre vingt mille dinars (80 000.000)

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 22 juin 2022.

2022401636FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 13/6/2022 enregistré à la recette des finances El Manar le 13/6/2022 quittance n°M051106 enregistrement n°22201554 Mr Khaled Bahri a vendu à Mme Mouna Chihhi le fonds de commerce exploité Kiosque Fruits Secs dans le local situé au B9 Rue Hanachi Ben Ahmed Cité Iben Khaldoun Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Mme Mouna Chihhi, demeurant à rue 6737 n°10 El Omrane Supérieur Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 18/6/2022.

2022401650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 14/6/2022 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 15/6/2022 quittance n°M055222 n° d'enregistrement 22202646, Mrs Majdi Zouari a vendu à Mr El Alak Lassaad, le fonds de commerce situé à 112 Avenue de Londres Tunis destiné à un café et pâtisserie RNE 1145962C. Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à son domicile 116 Avenue Londres Tunis (Studio El Alak)

Le Quotidien du 21/6/2022.

2022401651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité Administrative le 3/6/2022, (quittance MO79905) Mme. Fahima Masmoudi et Mr Sarhan, Sami, Salma, Soumaya et Imen Shabou vendent la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la réparation des motocycles et la vente des pièces détachées sis à 19 avenue Habib Bourguiba Ariana, moyennant le prix de (18.000.000).

U ne annonce a été publiée au journal Echourouk.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteur dans l'adresse du fonds de commerce.

2022401657FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 4/11/2021 enregistré à la recette des finances Bizerte le 01/4/2022 n° d'enregistrement 22301443 quittance n°M023963 Mr Sami Ben Hédi Larbi a loué le fonds de commerce situé au n°31 avenue Hassen Nouri Bizerte pour activité change à Mme Karima Bent Allala Ouni pour une période de deux (02) ans renouvelable à compter du 1er/12/2021 jusqu'à le 30/11/2023

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/6/2022.

2022T00702FCCC3

Location - gérance libre

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela, le 9/6/2022, n° de l'enregistrement 22301683 , Quittance n°52861 rédigé par Mr. Ibrahim Dhiaoui, avocat, Mr. Abd Elmajid Bin Ibrahim Kharmachi, de nationalité tunisienne, née le 19 janvier 1972 à Tunis titulaire de le CIN n° 04628450 délivrée à Tunis le 27/6/2018, sis à 4 rue Sidi Klili Bab Elkhadra - Tunis, a loué à Mr. Moetez Ben Mohamed Taher Ben Mahmoud Ben Hmida, tunisien, né le 13/11/1996 à Tunis, titulaire de la CIN n°04842945 délivrée le 9/10/2017 à Tunis, sis à 8 rue Kadija Rabeh - Tunis, et ce dans le cadre d'une gérance libre, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à 64 mokarer Rue Jean Jaurès - le passage -Tunis, et destiné à l'activité de «Cafétéria», avec tous ses éléments matériels et immatériels, et ce, en vertu d'un contrat de location de fonds de commerce.

La location a été conclue pour une durée de 2 ans à partir de 01/6/2022 jusqu'au 31/6/2024 et renouvelable, pour un loyer mensuel d'un montant de sept cent dinars.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Achourouk» du 17/6/2022 sous le n°IP/122/01709.

2022T00704FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Et renonciation au fonds de commerce

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation au fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Al Jazira - Tunis en date du 7/6/2022 reçu n°M041403 et enregistrement n° 22301542, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue El Jazira - Tunis en date du 11/4/1996 registre A volume 46 case 314 reliant Mme Fatma Ben Hassine Ben Sadok Ayadi qui a désigné son contact au magasin n°356 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis Center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis Center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 15 Juin 2022.

2022T00706FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba en date du 31 Août 2016 quittance numéro M039490, numéro d'enregistrement 16302249 la société El Mazraa société anonyme son siège social sis à société Poulina route principale n°1 Km 12 a loué à madame Jamila Bent Abdallah Ben Naser Akremi tout le fonds de commerce sis à n°1 marché de détails El May Midoun Djerba pour une période de trois mois du 15/6/2016 au 14/9/2016 renouvelable.

Les objections sont acceptées chez le locataire 20 jours de la date de publication du présent au JORT.

2022401656FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association d'Improvisation Professionnelle Arabo-Africaine «AIP2A»

Siège social : 03 rue Alia cité 25 juillet Sidi Hassine Tunis

Sujet : Culturel artistique

Ses objectifs :

- Travailler au renforcement de la démocratisation (participative et interactive entre l'émetteur et le destinataire) du spectacle vivant dans le monde arabe en général et en Tunisie en particulier.

- Contribuer à faciliter les rencontres et les échanges culturels à travers la Tunisie et le monde arabe et être ouvert aux expériences.

- Contribuer à soutenir l'échange de compétences techniques et de connaissances pour les militants en Tunisie et dans le monde arabe.

- Contribuer au développement de la technique d'improvisation théâtrale en Tunisie et dans le monde arabe.

Membres :

Président : Jamel Chikhaoui

Trésorier : Rochdi Souissi.

2022T00700APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Union Zriba de Karaté

Local : Zriba Hammam

Objectifs : Formation, encadrement et encouragement des jeunes à développer leurs capacités physiques

Spécialité : Karaté.

Membres :

Ridha Ben Ali : Président - Abdelhamid Ben Haj Amor : - Mohamed Elbousayri Hamadi : Trésorier.

2022T00701APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Association de Travail Social pour les Professeurs et les Enseignants

Siège : 22 rue Al-Fadl Ibn Al-Muhallab Lakania - Ouardia 1009

Sujet : divertissement - social - culturel.

Objectifs :

- Plus de soutien et un sentiment de solidarité

- Soutenir les liens d'affection entre professeurs et enseignants

- Contribuer au développement du niveau et de la performance professionnelle des professeurs et enseignants

- Fournir des services financiers et moraux et une assistance au profit des professeurs et des enseignants

- Réaliser des activités culturelles, sociales et récréatives dans le cadre des loisirs au profit de ses participants

- Etablir des liens avec des associations et des organisations similaires dans les objectifs.

Membres :

Président : Riadh Sbiki

Vice Président : Mehdi Issaoui

Trésorier : Héni Goueder

Vice trésorier : Dorsaf Zayer

Secrétaire général : Noomen Kadri

Les conseillers : Khaled Masmoudi - Raouia Ben Amor - Sana Ben Nacer.

2022T00703APSF1

Syndic immeuble Pameries

Sis à rue 2 Mars 1934, n°48, 7000 Bizerte

Suivant procès en date du 18/9/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17/5/2022 sous le n° M041782, il a été constitué un syndic de l'immeuble Pameries.

- Mohamed Khiari : Président.

- Aida Ben Algia : Secrétaire générale.

- Mabrouka Abdeljawed : Trésorière.

2022T00705APSF1

Constitution du bureau syndical

Résidence «la Résidence Soukra» sise à Rue Ibn Naji Soukra

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar

Société anonyme

Capital : 122.661.900 Dinars

Siège social : les Berges du Lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhil, Cité les pins, lot n° : 3/5/3 les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

Suite à la convocation de la société Tuniso-Koweitienne d'El Emar l'assemblée générale constitutive du syndicat des propriétaires est tenue le 14/5/2022 à la résidence «la Résidence Soukra» sise à Rue Ibn Naji Soukra pour l'élection d'un bureau syndical.

Et par un procès-verbal de constat de la réunion de l'assemblée générale constitutive établie par l'huissier Maître Majdi Khaskhoussi enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 24/5/2022 Quittance n°1176, enregistrement n°48020. Il a été décidé l'élection du bureau syndical comme suit :

Mr Mohamed Tabbasi : Président

Mr Hassan Al Habib : Secrétaire Général

Mr Rafik Ben Rjab : Trésorier.

2022R01613APSF1

Constitution d'un Syndicat Résidentiel

Vu le procès-verbal de la date 5 septembre 2021, par l'huissier notaire le maître Abdel Hamid Attia et le notaire Maha Salami, un syndicat de logement a été constitué. Dénomination : Syndicat Elaa bloc A. Siège social : Résidence "Amna" située dans la division Néapolis - cité Elghazla Raoud, Ariana 2083. Les Membres : le président : Souhail Garsi, Trésorier : Mohamed Amine Chebbi. Secrétaire générale : Olfa Sondes Trabelssi.

2022R01629APSF1

Constitution d'une association

Une association a été constituée dénommée un cœur sur pattes sise 18 cité sidi Massaoud Hiboun Mahdia qui a pour raison la protection et le soin des animaux domestiques en les protégeant contre les sans abri et lutter contre la violence à leur égard.

Imed Ben Hadj Selem président / Hamdi Zaouli secrétaire général / Virginie Monnier trésorier.

2022S00748APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne pour le développement des politiques publiques

Objet/mission : Développement des politiques publiques

Siège : Avenue Hédi Nouira, résidence Nassim - appt b10, Ennasr 2.

Objectifs :

- Soutenir le développement de politiques publiques sectorielles, locales et régionales

- Mettre en œuvre des programmes de suivi des politiques publiques et leur évaluation

- L'organisation d'ateliers et de rencontres à ce sujet

- L'enracinement de la culture de la planification et de la programmation dans l'élaboration des politiques publiques

- Veuillez publier les données contenues dans la déclaration en annexe du reçu de notification de la réception.

Membres :

- Zohra Triki, CIN 00479946, Tunis le 17-5-17, Présidente

- Raja Siala, CIN 01270753 Tunis le 28-3-20, Secrétaire Générale

- Awatef Dziri, CIN 05305933 Tunis le 20-6-16, Trésorière.

2022401632APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée des propriétaires de la résidence STAR

Rue Tanit - Nord Hilton - Tunis

en vertu de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence star, tenue le 25 février 2022, dont une copie a été enregistrée à la recette des finances de la cité Mahrajène, 1082 Tunis, sous le numéro 22801574 du 22 mars 2022.

1. Il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement du bureau du syndic qui sera composé de :

- Mme Emna Ben Jemaa, en qualité de président

- Mme Zaouache Khadija, en qualité de trésorière

2. La réalisation d'un accord avec le liquidateur de la société STAR pour entamer les procédures réglementaires en vue de l'obtention de certificats de propriété et procéder au recouvrement des participations financières, pour faire face aux dépenses occasionnées par les travaux de géométrie nécessaires pour l'enregistrement d'un dossier financier.

3. La révision à la hausse de la cotisation mensuelle de 50 dinars par mois, et ce, à compter du mois de Juillet 2022, pour passer à 70 dinars par mois.

4. Le maintien du statut des copropriétaires appliqué depuis la création du syndic.

2022T00695APSF2

Renouvellement de mandat des membres du Syndic de la Résidence Cyrine

Rue Mohamed Rached El Beji Ennaser II Ariana

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des résidents de la cité CYRINE en date du 17/12/2021 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 13/02/2022 quittance n°M98803 enregistrement n°22700816 et en vertu de l'accord du Président de la municipalité de l'Ariana sous le numéro 1778 en date du 26 mai 2022, il a été décidé ce qui suit :

1) Le renouvellement du mandat des membres du syndic pour la résidence CYRINE qui regroupe tous les résidents de cette résidence.

2) La nomination pour une année de messieurs :

- Monsieur Srairi Ilyés en qualité de Président du syndic.

- Monsieur Abid Ridha en qualité de vice-Président du syndic

- Monsieur Demergi Adel en qualité de secrétaire général du syndic.

- Monsieur Amri Naoufel en sa qualité de trésorier du syndic.

Ils sont investis de tous les pouvoirs pour gérer le syndic.

2022T00708APSF2

Avis

Syndic résidence el ferdaous cité el amal ksar hellal

En vertu du procès-verbal du constat du syndic des propriétaires de «la résidence el FERDAOUS» à Ksar Hellal, tenue le 29/5/2022 en présence du maître El Amjed Bouslama Huissier notaire à Monastir enregistré le 8/6/2022 à la recette des finances de Monastir sous le n°22002026.

Le président et le comité du dit syndic ont été élus et la répartition des responsabilités a été faite comme suit :

- Mr Wajdi Mimouna : Président

- Mr Riadh Bouzir : secrétaire général

- Mr Kais Jguirim : trésorier.

2022S00752APSF2

Avis

Suivant PV de l'AG de la résidence Khouzama sise au 52 rue Echame Tunis, en date du 5 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 9 Juin 2022 sous le n°22801706 quittance n° 53142, et déposé conjointement avec la feuille de présence, à la Municipalité de Tunis le 17 Juin 2022, sous le n°692 a été décidé de nommer Mr Montassar Moujahed syndic de la dite résidence.

2022401644APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 27/7/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant :

BH Banque (La Banque de L'habitat) (S.A) représentée par son Président Directeur Général .ayant son siège social à l'Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M 000

Contre :

El Moez Ben Abdelaziz Ben Saad, Titulaire de la CIN 00295091 demeurant à 18 rue Ibn El Jazzar Tunis.

Immeuble mis en adjudication:

L'immeuble nommé "Maryam" du titre foncier n°61999 Monastir appartenant au créancier dont la superficie totale de 792 m², situé dans la zone urbaine de la ville de Ksibet el medyouni, composé des deux parcelles numéro 01 et 02, la parcelle 01 est partiellement bâtie d'une maison composé d'une cuisine, salle de bain et deux chambres, la surface couverte est de 97 m².

La parcelle n°2 couvre 75 m², terrain nu, limité par une ruelle creuse, à l'est et à l'ouest : une voie publique - Qibla al- Tayyib al-Saa'f et Hamid al-Zawi, chacun dans une secte.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 261.850.000 DT outre les frais de poursuite.

Les charges :

Une opposition Conservatoire inscrite le 13/12/2019 (Monastir vol 19/2 n°5347) au faveur de Sami ben Abdallah Chouchene.

Une opposition Conservatoire inscrite le 11/4/2022 pour une créance de vingt cinq mille dinars (Monastir vol 22/2 n°1539) au faveur de Sami Ben Abdallah Chouchene.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00749VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 domicilié à 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

Tej Eddine Ben Hamad Ben Brahim Souhail CIN n°01875119.

Avocat poursuivant : Maître Kasdallah Naceur avocat à la cour de cassation rue 3 août n°24 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises dans l'immeuble dénommé "Farouk" objet de titre foncier n°21515 Kairouan parcelle de terre agricole d'une superficie de 36 hec 14 Ar 50 Cent.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance du Kairouan jeudi 28 juillet 2022 à 8h30mn et suivant.

Mise à prix : 361.450.000 D

Conditions de la visite de l'immeuble :

Chaque jour et sans conditions particulières.

2022S00753VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Société touristique de l'île de Djerba, S.A, U.I 0040782P, ayant son siège à la Zone Industrielle Charguia 2 angle rue du métal et rue des entrepreneurs 2035 Soukra l'Ariana, et à l'hôtel Yadis Zone touristique Midoun Djerba Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage. App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé "Chedhlia" objet du titre foncier 33610 Médenine, qui consiste en une parcelle de terrain située à Taguermas, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, d'une superficie de 15994 m², polygonale et entourée d'une clôture bâtie du coté nord, est et ouest et d'un épi du coté sud. Elle contient plusieurs palmeraies. Elle est limitée du nord par sa clôture sur 76,25 m, de l'est par la clôture de l'hôtel "Buganvilliers" sur une longueur de 41,30 m, 9 m, 26,95 m et 114,65 m, et du sud par un épi sur une longueur de 112,5 m, suivi d'une voie publique goudronnée, et de l'ouest par une clôture de l'hôtel «Sidi Mansour» sur une longueur de 176,60 m.

5- Mise à prix : Six million quatre cent dix mille six cent dinars (6.410.600,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route de Tataouine Médenine le mercredi vingt juillet deux mille vingt deux (20/7/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail, La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00791VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société de promotion hôtelière Aghir, S.A, U.I 0024758W, dont le siège à hôtel Sana Aghir Midoun Djerba, et à son domicile élu à l'étude de Maître Hatem Ben Othmen avocat à la cour de cassation sise au centre international El-Madina centre urbain nord 1082 Tunis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Jawhara» objet du titre foncier n°29675 Médenine (parcelle 84) et la totalité de l'immeuble dénommé «Aghir» objet du titre foncier n°5762 Médenine (parcelle 3 du plan de morcellement du titre foncier 19 Médenine) et 847 parts indivises des 17560 parts constituant l'immeuble dénommé «Jawhra III» objet du titre foncier 5761 Médenine (parcelle 2 du plan de morcellement du titre foncier 19 Médenine), et qui consistent en parcelles contiguës situées dans la région d'Aghir, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine dont les détails sont les suivants :

I- La première parcelle de terrain faisant l'objet du titre foncier n°29675 Médenine dénommé «Jawhara» s'étend d'est en ouest et se présente sous la forme d'un triangle d'une superficie de 13153 m² contenant la partie orientale de l'hôtel « HOMER» et comprend :

1- Un petit bâtiment (réservoir du gaz) situé au coin sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une surface couverte de 13 m².

2- Un grand bâtiment "Bloc 700", construit en briques et dont le toit en béton, fonctionnel et exploité pour l'habitation. Il se compose d'un vestibule, d'un sous-sol et d'un étage supérieur :

- Le vestibule : son plafond en béton d'une hauteur de 2,80 m, son sol en carrelages, et se compose de 3 magasins, une laverie, une citerne d'eau et un groupe sanitaire. Sa surface couverte est de 825 m² et il est dans un état supérieur à la moyenne.

- Le sous-sol : Il se compose de 18 chambres, dans chacune il y a une salle de bain équipée. Les sols de toutes les chambres sont en parterre, les plafonds sont décorés par une gorge en plâtre. Il comprend également une cour pavée de 192 m² et dispose de deux escaliers qui mènent au premier étage. L'ensemble de sa construction est en bon état, exploité pour l'habitation. Sa superficie totale couverte est de 825 m².

- Le premier étage: Il se compose de 18 chambres, dans chaque chambre il y a une salle de bain équipée. Le sol de toutes les chambres est en parterre, les plafonds sont décorés par une gorge en plâtre. L'ensemble de sa construction est en bon état, à usage d'habitation, sa superficie totale couverte est de 781 m².

3- Un bâtiment situé dans le coin nord-ouest, en bon état se composant d'un vestibule et d'un sous-sol :

- Le vestibule : d'une superficie de 503 m² et contient une discothèque et un bloc sanitaire.

- Sous-sol : d'une superficie de 503 m² et comprend un centre de physiothérapie composé d'un Hammam, une salle de sport et un bloc sanitaire.

4- Une piscine couverte au milieu des deux bâtiments mentionnés avec un toit en verre transparent. La superficie de la piscine est de 637 m² et celle du plafond est de 413 m².

5- Trottoirs en forme de cour pavée.

6- Un petit bâtiment qui s'étend du nord au sud à l'est de la piscine, d'une surface couverte de 61 m².

7- Une clôture qui entoure la parcelle des côtés nord et sud.

Tout ce bâtiment date de 1995 et est actuellement utilisé comme hôtel 3 étoiles.

II- La seconde parcelle de terrain, objet du titre foncier n°5762 Médenine dénommé «Agir» : s'étend du nord au sud d'une surface de 17560 m² contient le coté ouest de l'hôtel Homer et compote :

1- Un premier grand bâtiment, en bon état, composé de deux étages (un rez-de-chaussée et un étage supérieur), situé à l'entrée, dit "Bloc Central." Le rez-de-chaussée comprend la réception, une cuisine, 2 restaurants, un bar, et 3 magasins d'artisanat. L'étage supérieur comprend 3 chambres équipées et une Pizzeria du coté nord-ouest. La superficie totale couverte des deux étages est de 6300 m², et sont construits en briques, le plafond en béton, le sol est en partie en marbre et en partie en carrelage. Le plafond du rez-de-chaussée est décoré de staff en plâtre.

2- Un deuxième bâtiment au sud du premier bâtiment "Bloc 100", en bon état, composé de deux étages (un rez-de-chaussée et un étage supérieur). Il comprend 9 petits appartements avec ses commodités. La superficie couverte totale des deux étages est de 606 m², les murs sont en briques, le toit en béton, et le sol est en carrelage.

3- Un troisième bâtiment à deux étages (un rez-de-chaussée et un étage supérieur) situé à l'ouest du deuxième bâtiment "Bloc 200" destiné à l'habitation. Il comprend 34 petits appartements, dont les murs sont en briques, le plafond en béton et le sol en carrelage. La surface totale couverte des deux étages est de 1453 m².

4- Un quatrième bâtiment au sud du deuxième bâtiment, "Bloc 400", comporte deux étages (un rez-de-chaussée et un étage supérieur) destinés à l'habitation. Il comprend 33 petits appartements d'une surface totale couverte de 1482 m². Les murs sont en briques, le plafond en béton, et le sol en carrelage, en bon état.

5- Un cinquième bâtiment de deux étages (un rez-de-chaussée et un étage supérieur), situé à l'ouest du quatrième bâtiment, "Bloc 300", destiné à l'habitation. Il comprend 15 petits appartements avec leurs commodités. Le total la surface couverte est de 853 m², les murs sont en briques, le plafond en béton et le sol en carrelages.

6- Un sixième bâtiment à deux étages (un rez-de-chaussée et un étage supérieur) au sud du quatrième bâtiment "Bloc 500", destiné à l'habitation. Il comprend 9 petits appartements avec ses commodités, d'une surface totale couverte de 615 m², les murs en briques, le plafond en béton, le sol est en carrelages.

7- Deux petites villas au fond du coté sud, chacune d'elles avec un rez-de-chaussée. La surface couverte de chacune est de 58 m², les murs en briques, les sols en carrelage, et le toit en béton et poutre.

8- Deux cabines de garde d'une surface couverte de 32 m².

9- Un bâtiment pour le transformateur électrique d'une surface couverte de 71 m².

10- La partie est du réfrigérateur d'une surface couverte de 50 m².

11- La partie est du réservoir de pompage d'eau d'une surface couverte de 15 m².

12- Un petit bâtiment pour le grill, situé à l'ouest de la piscine, d'une surface couverte de 49 m².

13- Vestiaires d'une superficie de 96 m².

14- Piscine sans toit d'une profondeur comprise entre 1,60 m et 1,90 d'une surface de 200 m².

15- Des terrasses et trottoirs dallés, dont certains en céramique et d'autres en carrelage d'une superficie de 2500 m².

16- Un parking goudronné à l'entrée de l'hôtel d'une superficie de 2 500 m².

17- La clôture nord et une partie de la clôture ouest d'une hauteur de 1,20 m construite en briques finie et peinte de l'intérieur et de l'extérieur, en bon état

18- Escaliers non couverts.

19- Petits jardins devant les bâtiments avec des arbres décoratifs en forme de bassins.

III- La troisième parcelle de terrain, qui représente 847 parts indivises des 17560 parts constituant l'immeuble dénommé «Jawhra III» objet du titre foncier 5761 Médenine, située à l'ouest de la deuxième parcelle, d'une superficie de 847m².

5- Mise à prix : Dix sept million deux cent quatre vingt seize mille huit cent cinquante dinars (17.296.850,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Médenine sis à route de Tataouine Médenine le mercredi vingt juillet deux mille vingt deux (20/7/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00792VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Société touristique immobilière hôtel Lella Meriam, S.A, U.I 1125533Y, ayant son siège à Imm Majed Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Malek» objet du titre foncier n°42686 Médenine, qui constitue un terrain situé dans la zone touristique de Swihel Sangho délégation de Zarzis gouvernorat de Médenine, d'une superficie de deux hectares et quatre-vingt-quinze ares et quarante centiares (29540 m²), clôturée d'une clôture de 530 mètres de long, sur laquelle est édifiée une unité hôtelière «Hôtel Lella Meriam» comprenant les éléments suivants :

- Sous-sol : contient les locaux pour les mécanismes de la piscine et les réservoirs d'eau.

- Rez-de-jardin : contient le restaurant principal (d'une superficie de 1026 m²) et ses terrasses (d'une superficie de 392 m²), la cuisine principale (650 m²), un centre de kinésithérapie et d'esthétique (697 m²), une discothèque (787 m²), un atelier d'animation et d'esthétique au Discothèque (47 m²), toilettes du discothèque (50 m²), complexe de maintenance, chauffage, laverie et réservoirs d'eau (472 m²), magasins et bureaux de l'économat (185 m²), vestiaires des ouvriers (112 m²), locaux commerciaux (59 m²), Ateliers (64 m²), escaliers et ascenseurs (194 m²), couloirs couverts (469 m²), cour de services (256 m²), piscine intérieure (258 m²), pavillon de chambres d'hébergement touristique (2785 m²), couloirs couverts entre les chambres (243 m²), escaliers et ascenseurs dudit pavillon (187 m²), piscine principale (753 m²), plage de la piscine (4530 m²), passerelles ouvertes (6150 m²), abris voitures (164 m²), courts de tennis (900 m²), locaux commerciaux ouvrant sur la voix publique (509 m²), terrasses et cours appartenant auxdits locaux commerciaux (182 m²), jardins (3419 m²), un espace récréatif avec cascades et statuts artistiques.

- Rez-de-chaussée : contient un pavillon de chambres d'hébergement touristique (2785 m²), des couloirs couverts entre les chambres (243 m²), escaliers et ascenseurs (187 m²).

Etage supérieur : contient un pavillon de chambres d'hébergement touristique (1251 m²), des couloirs couverts entre les chambres (138 m²), escaliers et ascenseurs (106 m²).

5- Mise à prix : Vingt six million deux cent soixante huit mille cinq cent soixante quatre dinars (26.268.564,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route de Tataouine Médenine le mercredi vingt juillet deux mille vingt deux (20/7/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00793VEPA1

Vente aux enchères publiques

Chambre des criées Tribunal de première instance de Sfax N°5634

Audience du 01/8/2022

Le poursuivant : Moncef Brini, demeurant à la route Lafrane km 2, rue 415 Sfax domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Avocat du poursuivant : Maître Sami Elleuch.

Le saisi : Ameur Brini, demeurant à son domicile élu Maître Haikal Ellouz au 14 rue Kairouan Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : 14 sur 24 parts qui lui sont dévolus dans l'indivision par héritage de son père décédé le 15/8/2012 de la parcelle de terre sud-ouest d'une superficie 2633 m² ; suite à la déduction de la partie dont la superficie est de 360 m² délaissé au profit du domaine public municipal et sur laquelle est édifiée une demeure à usage d'habitation sur la partie nord-est sise, à la route Lafrane km 3 Sfax; limitée au sud par la rue projetée de 10 m de largeur et derrière Abbes, Rebaii ; Hariz et Baklouti chacun de coté, à l'est par zanka, au nord Mnejja et Badreddine Brini chacun de coté; à l'ouest Mnif et Fourati ; la demeure est composée d'un hall ; salon ; chambre à coucher; toilettes, salle de bain et cuisine ainsi qu'une véranda sud-est et une autre sud -ouest et s'y trouve un dépôt et un puits au niveau de sa limite nord.

Mise à prix : Sept cents vingt mille dinars (720.000,000 d)

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 01 Août 2022 à partir de 9 h à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2022X00809VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40 %

Cabinet Maître Hayet Bradai

Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthage 3ème étage Sfax

MF : 000/P/A/898958/K

Créancier saisissant :

Chafik Ben Rhaim Ben Mohamed Ben Romdan employé, Titulaire de la CIN n°01309509 Domicilié Route Menzel Cheker km 4,5 El Kassas Sfax, ayant élu son domicile auprès de son avocate Maître Hayet Bradai, Av Abou Kacem Echebbi Im Carthage 3ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Anis Khlif, employé, Titulaire de la CIN n°11044607. Domicilié à Route Menzel Cheker Km 4.5 Avenue elaamal Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Hayet Bradai, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terre de surface approximative 185.000 m² cent quatre vingt cinq mètres carrés, il mesure, du coin Nord Est vers l'ouest 20.16 m, puis vers le Sud 9,20 m puis vers l'Est 7,70 m, puis vers le Nord 0,75 mètre puis vers l'Est 12.46 m puis vers le nord 9.2 jusqu'au au coin de départ. Elle est limitée du coté Nord par Dhwib, de l'Est par Mohamed Sallem et du sud Toufik Khlif et Ahlem Romdan et son entrée et de l'ouest par Ben Khamsa, sis à route Menzel Cheker km 5 Sfax. Sur ce terrain est édifié une maison de surface approximative 80 m² composée d'un hall et une chambre et une cuisine une toilette son état est bon tout en carrelage équipée d'électricité et d'eau.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est de quarante milles deux cent dinars (40.200,000), après réduction du prix de 40 %. Auquel s'ajoutent les frais. Toute personne désirant participer doit consigner le tiers (1/3) du montant avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation du gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu mercredi 20 juillet de l'année deux mille vingt deux (20/7/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 n°4 rue Ahmed Aloulou Sfax. Affaire n°1510.

La visite :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires administratif. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Hayet Bradai bureau sis à Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

2022X00810VEPA1

Adjudication aux Enchères Publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tel : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 20/7/2022 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax2 à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : 1- Comptoir Fadhila pour la vente de matériaux de construction titulaire du registre de commerce n°B0830002012 dont le siège social est sis à la route de Gremda km 0.5 immeuble Rayhana Sfax - en sa qualité de débitrice principale-

2- Mohamed Abdelhedi sis à la route de Gabès km 7 Sidi Abid Tyna Sfax titulaire de la cin n°05352103 - en sa qualité de caution réelle et hypothécaire.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise sur la route de l'Aérodrome km 8 consistant en un terrain nu d'une superficie de 1040 m² clôturé de ses quatre cotés.

La propriété est délimitée au sud par une propriété appartenant à autrui, à l'est Sami Abdelhedi, au nord un espace de circulation d'où son entrée ; suivi d'un lot de terrain appartenant à Abdallah Abdelhedi d'une part et un autre terrain propriété d'un tiers d'autre part à l'ouest un terrain nu.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : cent neuf mille dinars (109.000,000 dinars)

Expert désigné : Mr Ilyes Medhioub N° téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X00812VEPA1

Cabinet Maître Chokri Azzouz

57 avenue de la Liberté Tunis

Tél : 21290289

MF : 0873336B/P

A la demande De Mme Souad Kanzari , Fahd, Malek et Mourad, la première veuve et les suivants fils du feu Med Kamel Debbiche demeurant tous à résidence Mimoza n°3 Sidi Daoud.

Contre la partie saisie : Med Mondher Debbiche CIN 00328159 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba El Kram.

A la diligence de Maître Chokri Azzouz avocat à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : TF n°165748 Tunis de 233m² avec les parties communes de 818.09/1000 du TF n° 136101 Tunis sis à la résidence Venisia route la Marsa - Gammart sur lequel est édifié un logement triplex le RD de 37m² composé d'un salon et étage de 96 m² composé d'un hall, 2 salons, salle à manger s'ouvrant sur une terrasse, couloir, salle de bain, cuisine avec balcon et un escalier, et un étage supérieur de 100 m² composé de 3 chambres à coucher, 2 salles d'eau et armoires murales

Mise à prix : 1.131.956,872 Dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 19/7/2022 au tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h du matin

Visite : Tous les jours.

2022401649VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Suite à la requête de la société internationale de recouvrement des créances formulée par son représentant légal et suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date 6/5/2021 sous le n°44688 ; le maître Mouna Foughali huissier de justice dans la circonscription de Tunis, avise le public qu'il sera procéder le jeudi 14 juillet 2022 à partir de 10h30mn du matin à la vente d'un fonds de commerce de café - KIM CAFE- avec tous ses éléments qui le composent d'un local conçu café rendu à son propriétaire madame Anissa Jgham titulaire de la carte nationale d'identité n°00532752 sise à place el Menzah 1 n°8. 1002 El Menzah Tunis.

Le fonds de commerce est composé de :

Eléments corporels 24.400.000 Dinars

Eléments incorporels 174.373.463 Dinars

Et ce ; en sus de frais de poursuite, des droits d'enregistrement du PV de la vente et des honoraires de l'huissier chargé de l'exécution de la dite vente.

Quiconque désirant participer à cette mise aux enchères doit verser (19.877.346) dinars cash ou bien un chèque certifié.

Pour plus d'informations et pour la consultation du cahier de charge veuillez prendre contact avec le cabinet de maître Mouna Foughali sise à 44-46 avenue de la liberté 6ème étage bur n°602 Lafayette Tunis.

2022401660VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Société «GROUPE ECLAIRAGE DE TUNISIE SARL»

Siège social : Z.I. Ben Arous

Identifiant Unique n° : 0312241A

Conformément au jugement de faillite dans l'affaire n°304/2019 datant du 31/5/2022 du Tribunal de 1ère instance de Ben AROUS, la société «GROUPE ECLAIRAGE DE TUNISIE», est déclarée en faillite et considérée en état de cessation de paiement à compter du 6/8/2020, le juge Madame Aida Mansouri est désignée juge commissaire de la faillite, et Monsieur Atef Ben Ali est désigné syndic de faillite, sis au Bureau n° C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous.

2022T00694VEPA2

Liquidation d'héritage Omar Akerma

En vertu de l'ordonnance sur requête 96579 émanant du tribunal de première instance Tunis le 01/6/2022 maître Sameh Khemiri a été nommée liquidatrice des biens appartenant au défunt Omar Akerma et nommée madame Wiem Ouni juge commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes à la liquidatrice soit directement au bureau sis à 48 rue d'Iran 2ème étage bureau n°5 Lafayette 1002 soit par lettre recommandée avec accusé dans un délai maximale de 20 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté à 30 jours pour les créanciers domiciliés hors de territoire tunisien.

2022401614VEPA2

Avis aux créanciers

Distribution République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Affaire de distribution de deniers N°108/2021

En vertu de l'ordonnance du juge de distribution en date du 28 juin 2021 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente des 1600 parts indivises de l'immeuble objet du Titre Foncier n°67752 Ben Arous suivant le jugement d'adjudication n°24888 en date du 15/02/2012 appartenant à la Société Civile Immobilière Azur sise au 29 Rue Azerbaïdjan Enasser 1 Tunis suite à la demande de distribution présentée par Maître Nabil Jarraya pour le compte de North Africa International Bank et après consignation du prix à la Trésorerie Générale de Tunisie suivant quittance n°R003781 en date du 7/5/2013.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis est rédigé en vertu des articles 466 et 468 du Code de Procédure Civile et Commerciale.

2022401625VEPA2

Avis d'appel d'offres de cession

De la Société RESIDENCES MEDITERRANEES

I.U : 0326376N

Dans le cadre du jugement n°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 22 octobre 2020 décidant la cession de l'entreprise «RESIDENCES MEDITERRANEES» ayant pour activité la promotion immobilière en lot unique, l'administrateur judiciaire se propose de mettre en vente par appel d'offres l'ensemble de la société avec toutes ses composantes : des équipements bureautiques et informatiques, 3 lots viabilisés (Steg Sonede Onas ...) et 6 locaux commerciaux sis à coté de l'autoroute Tunis - Sousse au niveau de la région de Barakat Essahel - Hammamet.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet de l'administrateur judiciaire, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite des lieux est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet de l'administrateur judiciaire.

Dernier délai de réception des offres le 27Juin 2022, le cachet de la poste fait foi.

2022401626VEPA2

Clôture de liquidation judiciaire

Action de sujet : l'héritage du feu Mohamed Belhaj Abdallah

En vertu de la décision du 12 novembre 2021 rendue par le tribunal de première Instance de Béja dans l'affaire n°59, Mr Bilel Rahmouni en sa qualité de liquidateur de l'héritage du feu Mohamed Belhaj Abdallah, informe le publique qu'il a été décidé la clôture de la dite liquidation judiciaire.

Tout intéressé doit prendre contact avec les héritiers.

Liquidateur judiciaire Bilel Rahmouni (Adresse : rue 18 janvier, immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 2020/ Tel : 71709153/ Fax : 71709863).

2022401630VEPA2

Clôture du redressement judiciaire

DE LA SOCIETE IMPRIMERIE DOUSS

RC : B02165962011

MF : 1216135S/A/M/000

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 02 novembre 2021, il a été décidé la clôture des procédures de redressement judiciaire n°262 de la société Imprimerie Douss suite au règlement de tous ses créanciers.

2022401654VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Magrébine de Commercialisation de Pneumatique" SOMACOP"

Siège social : 14 Rue Italie 1000 Tunis

S.A au capital social : 595.000 DT

MF : 0036025C

Messieurs les actionnaires de la société «SOMACOP» sont priés d'assister ou à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la «SOMACOP» qui se tiendra le jeudi 21 juillet 2022 à 10h au siège de la STIP sis centre urbain nord, Boulevard de la terre, Tunis El Khadra, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard accusé de la tenue de l'assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2021.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021.

9. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

10. Pouvoirs pour les formalités.

2022T00707SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«MAKLADA SA»

S.A au capital de 8139800 dinars

Zone Industrielle EL JEM

Matricule fiscal : 0830003X

Messieurs les Actionnaires de la Société «MAKLADA INDUSTRIES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 21 juillet 2022 à 9h à l'hôtel Mirage Hammamet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021

4. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021

8. Pouvoir pour formalités.

2022R01619SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«MAKLADA INDUSTRIES»

S.A au capital de 9.500.000 dinars

BP n°150 CP 4011 Hammam Sousse Zone Industrielle Akouda

Matricule fiscal : 1204868L/A/M/000

Registre de commerce : B27112952011

Messieurs les- Actionnaires de la Société «MAKLADA INDUSTRIES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 21 juillet 2022 à 11h à l'hôtel Mirage Hammamet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021

4. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021

8. Pouvoir pour formalités.

2022R01620SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Tuniso Qatarie de Recouvrement

Société anonyme

Capital social : 300.000 DT

Identifiant Unique : 0831446B

Messieurs les actionnaires de la Société Tuniso Qatarie de Recouvrement SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 juillet 2022 (22/07/2022) à 10 h : 00 du matin au siège social de la QNB-Tunisia, à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale de l'exercice 2021;

2. Lecture du rapport annuel de l'exercice 2021 et présentation des états financiers clos le 31/12/2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

4. Approbation du rapport annuel de l'année 2021 et les états financiers clos le 31/12/2021

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R01636SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Maintenance et de Construction Industrielle

S.A au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Zone industrielle Gabès

Identifiant Unique RNE : 1278479G

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Maintenance et de Construction Industrielle sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 Juillet 2022 à 10 h au Club des cadres du GCT, Mtorech plage - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la réunion de l'AGO 2018

- Lecture du rapport de gestion pour l'année 2018

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 (Rapport général et rapport spécial)

- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'année 2018

- L'approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus au Directeur général pour sa gestion relative à l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour trois ans (20192020-2021), venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021 :

* Groupe Chimique Tunisien (7 sièges)

* Compagnie des Phosphates de Gafsa (2 sièges)

* ALKIMIA (1 siège)

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Mr Walid Tlili pour un mandat de trois ans (2019-2020-2021), venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018

Entérinement du retard de la réunion de l'A.G.O 2019

- Lecture du rapport de gestion pour l'année 2019

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 (Rapport général et rapport spécial).

- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'année 2019

- L'approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus au Directeur général pour sa gestion relative à l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

2022R01638SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Annuelle

INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION AUX METIERS MARITIMES SA

Société anonyme

Au capital de 600 000 Dinars Tunisiens

Identifiant unique : 1119287Q/A/M/000

Siège : Port de Radés, Bâtiment OMMP, 2040 Radés

Les actionnaires de la société Institut Méditerranéen de Formation aux

Métiers Maritimes sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le jeudi 14 juillet 2022 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021.

3. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

8. Jetons de présence alloués aux membres du conseil

9. Questions diverses

10. Pouvoirs pour formalités.

2022R01645SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon SODICAB

SA au capital de 3 900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021

6. Fixation du montant des jetons de présence

7. Pouvoirs.

2022R01651SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE NGI TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 1 300 000 DT

RNE : 1385487F

Siège social : 53, rue de l'énergie Charguia I, 2035 Tunis Carthage

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société NGI TUNISIE SA qui se tiendra le vendredi 8 juillet 2022 à 10 heures au siège social de la société NGI TUNISIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des modalités et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

4- Approbation des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

5- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;

6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pour des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

7- Affectation des résultats 2018, 2019 et 2020 ;

8- Nomination des administrateurs pour la période 2021, 2022 et 2023 ;

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2022R01654SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle le 30/7/2022

ACIA HOLDING

SA au capital de 1200.000,000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 10 Sakiet Eddaier 3054 Sfax

MF : 1579856/L/A/M/000

Les actionnaires de la société ACIA HOLDING sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le Samedi 30/7/2022 à 10 heures du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation des états financiers consolidés relatives aux exercices 2020 et 2021.

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le groupe des sociétés relatif aux exercices 2020 et 2021.

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes de la société mère relatifs aux exercices 2020 et 2021,

- Acceptation de démission du commissaire aux comptes de leur mondât prévue expirée à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant pour la période restante du mondât de son prédécesseur (article 261 du CSC)

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Tous les documents légaux relatifs à l'assemblée sont disponibles au siège social de la société dans le délai légal. Vous pouvez être représenté à la réunion et au vote lors de l'assemblée.

2022X00803SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRICA COMPANY

Au capital social : 400 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 1 rue Chahrazed 3002 Sfax

Identifiant Unique : 418199Z

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale

Ordinaire prévu pour le samedi 23 juillet 2022 à partir de 9 heures au siège social de la société sis à route de Tunis km1 rue Chahrazed 3002 Sfax, afin de délibérer sut l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3) Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2021.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

9) Pouvoirs pour formalités.

2022X00804SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

ASDRUBAL SA

Ali capital social : 11 000 000 Dinars

Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1267342E

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévu pour le vendredi 22 juillet 2022 à partir de 10 heures au siège social de la société sis à 37 avenue Habib Maazoun 3000 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2021,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3) Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2021.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8) Pouvoirs pour formalités.

2022X00805SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

ASDRUBAL SA

Au capital social : 11 000 000 Dinars

Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1267342E

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale extraordinaire prévu pour le vendredi 22 juillet 2022 à partir de 11 heures au siège social de la société sis à 37 avenue Habib Maazoun 3000 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ouverture de deux unités industrielles pour la société.

2) Pouvoirs pour formalités.

2022X00806SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DAREJ

SA - au capital de 4 300 000 Dinars

Hôtel Regency Hammamet

MF : 022927L

CNSS : 229823-30

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DAREJ, sont invités à assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront à l'Hôtel REGENCY - Hammamet, le Samedi 16 Juillet 2022 à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire : à 10 Heures

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration pour les exercices 2019-2020 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2019 - 2020 ;

3) Approbation des états financiers des exercices 2019-2020 ;

4) Affectation du résultat des exercices 2019-2020 ;

5) Quitus aux administrateurs pour les exercices 2019-2020;

6) Renouvellement du mandat du conseil d'administration;

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Assemblée Générale Extraordinaire : à 12 Heures

1/ Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022401627SANB3

Convocation pour l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2022

SOCIETE METHANIA INDUSTRIES

S.A au capital de 5 892 870 DT

Siège social : 015, Rue Des Entrepreneurs, Charguia II, 2035

MF : 1543322R

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 15 Juillet 2022 à 9h au siège social de la société United Gulf Financial Services North Africa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Séparation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général;

- Modifications corrélatives des statuts ;

- Pouvoirs pour formalités.

2022401634SANB3

LA GENERALE DE RADIOLOGIE EL MENZAH

«LGR EL MENZAH»

Société anonyme

Au capital de 2 700 432 dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf Cité Les Jardins 1002 Tunis

Identifiant unique : 1182145J

les actionnaires de la Société «LGR EL MENZAH» sont convoqués à une assemblée générale ordinaire pour se tenir au bureau de la société sis au 58 Rue Ibnou Charaf, cité jardin 1002, Tunis, le 18/7/2022 à 8H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du groupe LGR El Menzah pour l'exercice 2021 ;

- Lecture des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions réglementées réalisées en 2021 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers individuels et consolidés.

2022401641SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 14/7/2022

Mediterranean Institute of Technology

SA au capital de 5.550.000 Dinars

I.U : 1322426W

Siège social : Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite Mediterranean Institute of Technology «MedTech» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 14/7/2022 à 10h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux administrateurs el au Président Directeur Générale au titre de l'exercice 2021.

7. Nomination des membres du Conseil d'Administration 2022-2023-2024.

8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

9. Questions diverses.

10. Pouvoirs pour formalités.

2022401642SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 14/7/2022

Mediterranean Institute of Technology

SA au capital de 5.550.000 Dinars

I.U : 1322426W

Siège social : Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite Mediterranean Institute of Technology «MedTech» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 14/7/2022 à 11h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration portant sur le projet de modification relatif à la dissociation des fonctions du président du conseil et de directeur général et de mise à jour des statuts de la Société

2. Approbation des modifications des articles : 26; 27 ; 19 ; 20 ; 28 et 30 des statuts.

3. Adoption des nouveaux statuts

4. Pouvoirs pour formalités.

2022401643SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

"STEELCASE" S.A - Société en liquidation

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars Adresse (Bureau du liquidateur) : 07 rue de Sfax, Menzah 5

Identifiant unique : 0741412P

Vu les contraintes de déplacement imposées par la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 et conformément à la législation en vigueur et aux statuts et à la demande des actionnaires, messieurs les actionnaires de la Société SIEELCASE SA sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le 20 juillet 2022, à 15h30 (heure de Paris), dans les locaux de Steelcase SAS situés à l'Espace Européen de l'Entreprise, 1 allée d'Oslo, 67300 SCHILTIGHEIM, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Tous les documents destinés à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à partir de la date de publication du présent avis à l'adresse du liquidateur au 07 rue de Sfax El Menzah 5 durant le délai légal ainsi qu'à l'adresse choisie par les actionnaires pour la tenue de ladite assemblée en France. Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre des exercices en défaut;

2- Lecture et approbation des apports des dirigeants et du commissaire aux comptes au titre des exercices en défaut;

3- Approbation des inventaires et états financiers au titre des exercices en défaut;

4- Quitus au liquidateur et aux dirigeants (chacun pour la période qui le concerne) pour leur gestion;

5- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

6- Approbation du rapport du liquidateur concernant sa mission et renouvellement de son mandat;

7- Approbation de l'inventaire arrêté par le liquidateur et l'actionnaire principal ;

8- Approbation de la situation financière et le plan de liquidation préparés par le liquidateur ;

9- Lecture et approbation de la lettre d'affirmation préparée à l'attention du liquidateur ;

10- Autres questions diverses et pouvoirs.

2022401645SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

S.A - Capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 20 Juillet 2022 à 10h au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers de l'année 2021.

3- Approbation des états financiers de l'année 2021.

4- Affectation du résultat pour l'année 2021.

5- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2022401646SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823 C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère - 2083- Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2021.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2021.

3. Examen et approbation des états financiers Individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/8/2021.

4. Approbation des conventions règlementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2021.

2022401652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

Société anonyme

Capital social : 10 500 000 dinars

R.C : N°135442001

M.F : 0013747H

Siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Aéroport 2035 - Ariana

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE "CTF" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire n°49, le jeudi 14 Juillet 2022 à 10h à l'hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la CTF.

2. lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2021.

3. lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que les opérations et conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

6. Fixation du montant des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres de la commission permanente d'audit pour l'exercice 2021.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2022, 2023 et 2024.

10. Délégation de publication.

2022401653SANB3

Autres sociétés

Convocation

Société coopérative de base

Pour les services agricoles An-Najah Jazzah

Objet : Le quorum n'ayant pas été atteint et le commissaire aux comptes n'ayant pas assisté à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 9 juin 2022, la Société coopérative de base des services agricoles "Al-Najah" annonce que la deuxième assemblée générale ordinaire se tiendra Jeudi le 21 juillet 2022 à 9 heures au siège social de l'entreprise à Tajerouine El Kef.

Par conséquent, le conseil d'administration de la compagnie a l'honneur d'inviter tous les participants de la compagnie à assister à la deuxième assemblée générale ordinaire pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020.

Afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Présentation du bilan financier et littéraire des années 2018, 2019 et 2020.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Considérant les bilans de la société pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Approbation du rapport financier et littéraire pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Membres du conseil d'administration acquittés.

- Acceptation de nouveaux participants.

- Changement d'un tiers du conseil d'administration.

- Mettre à jour la liste nominative des personnes concernées.

- Approuver la nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

- Divers problèmes.

Et messieurs concernés, à partir de la date de publication, peuvent consulter les rapports de l'entreprise au siège social.

2022401628SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2021

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

MF : 14225PPM000

CNSS : 12/27948

Mesdames, Messieurs les Délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire (Exercice 2021) qui se tiendra le Dimanche 17 juillet 2022 à 10h à l'Hôtel VINCCI Saphir Palace - Yasmine Hammamet

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

2) Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice.

3) Approbation du bilan, de l'état de résultat, du tableau des flux de Trésorerie pour l'exercice 2021 et affectation des excédents des recettes.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Détermination du lieu où sera tenue l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022.

Observations :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement, un délégué peut mandater un autre délégué de même groupement pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la société 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale, faute de quoi il sera considéré comme nul. Un Délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2022401658SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Hichem Ben Taher Othman né le 30/10/1971 de nationalité tunisienne domicilié rue Habib Bourguiba Cheneni Gabès, titulaire de la c.i.n n°03389731 délivrée en Tunisie le 10/7/2008 mariée selon le système de discrimination foncière, sa profession gérant de la Sté que son titre de propriété n°41160/14 pour le dessin immobilier 36547 Gabès nommé el baraka localisé extrémité d'une rue superficie de 102 mm, sa nature constructible pour logement n° de la pièce 05 identifiant du plan immobilier d'origine 745 Gabès daté du 20/02/2015 dépôt Gabès magasine 03 numéro 295 acte prouvé en droit de bornage 01 nature de l'acte mise à jour du jugement du 15/5/2013.

Réf enregistrement de l'acte n°551 du tribunal immobilier de Gabès en tant que propriétaire. Le titre de propriété mentionnée son contenue a été perdu il y'a plus de 6 ans et dans cette branche il représente des dispositions du chapitre 364 du code des droits réels.

2022R01631DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Abdullah Ben Mohamed Ben Nasr Bouhawash titulaire de la carte d'identité 03404648 délivrée le 26 novembre 1997, déclare avoir perdu le titre de propriété n°08/42365 relatif à la redevance foncière n°10325 Tataouine, représenté dans un terrain de superficie est 28610 m² boisé d'arbres d'olives sis à Bir Lahmer occidental, délégation Bir Lahmer gouvernorat Tataouine.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens (El Chourouk) et (Le Quotidien) du Mercredi 8/6/2022.

2022R01639DIVD2

Avis de perte

Selon un certificat de perte délivré par le ministère de d'intérieur de la sécurité nationale dont le numéro ordinal est 580 délivré par le centre de «kalaa kbira» est inclus comprenant la perte, d'un titre constitutif de propriété pour un terrain avec un immeuble soumis le numéro 03/16526 le numéro d'identifiant immobilier n°116883 Sousse dans la quelle le bâtiment est situé à Kalaa Kbira Sousse son propriétaire est monsieur Alaya Ben Fraaj Ben Ali Bourokba.

2022S00740DIVD2

Avis

Monsieur Maoui Ben Mohamed Ben Hamda titulaire de la C.I.N. n°03824163 annonce que le titre de propriété n°15/24773 concernant le titre foncier n°56011 Monastir a disparu et objet d'Attestation de perte n°93 délivrée le 15/6/2022.

2022S00745DIVD2

Perte d'un titre foncier

Mr Ahmed Bedwi, CIN 00556020 déclare par la présente qu'il a perdu le titre de propriété n°03/4188 en date de 3/5/2004 sujet de titre foncier n°39486 Monastir objet d'un certificat de perte délivré par le Chef de police Nationale de Teboulba n°171 le 16/3/2022. Cette annonce a été publiée au journal le quotidien daté du 23/6/2022.

2022S00754DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Bachar Ben Monji Ghorbel et sa Femme Dorra Bent Jamel Ellouz déclarent avoir perdu leurs titres de propriété d'un terrain d'une superficie de 506 m² contenant une maison située à route Menzel Chaker km 9 Sfax.

Et ils veulent extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdelmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2022X00790DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Naziha Ben Hédi Ben Bechir Chekir, née le 02/6/1955, titulaire de la carte d'identité n°05019137, annonce qu'elle a perdu son titre de propriété «contrat de partage» dressé par les notaires M. Ezzedine Ben Amira et M. Salah Ben Amira en date du 30/8/2010, enregistré à la recette des finances de Sfax le 21/10/2010 reçu n°M053740.

Et en vertu de l'acte de partage propriétaire du terrain complanté de 6 pieds d'olive, extrait de la parcelle de terrain numéro 208 Maharas I, elle est aussi propriétaire de lot numéro 6 du terrain situé à «El Batha» Mahares d'une superficie de 590 m² limitée au sud par Chkir Fathia, à l'est par Chekir Abdelkrim, à l'ouest par Chekir Hamza et au nord par une rue.

Elle veut obtenir une copie de son acte de partage qui remplace l'original perdu titre de propriété du lot n° 6 du terrain situé à «El Batha» Mahares.

Tout opposant doit déposer son opposition auprès du Cabinet de Maître Abdessatar Yaiche, Avocat à la cour de cassation, sis à l'immeuble el Manar Bloc «c» 1er étage 3000 Sfax dans un délai n'excédant pas 70 jours à compter de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition hors ce délai sera rejetée.

Cette publication est parue au quotidien «Elchourouk» n° IP422/800 en date du 8/6/2022 page 17.

2022X00797DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Trigui informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte d'extrait de propriété daté le 25/10/2009 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Sami Sallemi et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2022X00799DIVD2

Avis

Madame Kobbi Jamila annonce que le titre de propriété de son père Khalifa Kobbi d'une parcelle de terrain battu ayant comme surface 452m² située à la route de Gabès km 5 Sfax a été disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00802DIVD2

Avis

Monsieur Lassaad Ben Abdelhamid Ech-chaari et son épouse Kamilia Bent Mohamed Daoud avisent être propriétaires d'une parcelle ouest en terre nue d'une superficie de 133.82m² à la route de Menzel Chaker km 2 Sfax.

Que leur titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de l'apparition du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00807DIVD2

Avis

Ali Orfi annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 513 m² contenant une maison sise à route Gremda km 17 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00808DIVD2

Avis

Ali Bouderbala annonce qu'il possédé une parcelle de terre sise à route de Mahrza klm 4 son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au notaire Sami Sallemi Immeuble Safir dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera mise en considération.

2022X00811DIVD2